

Improvement Programm

(Stand 19. Juni 2023)

de

**Création Gross GmbH & Co. KG
Houbirgstraße 7
91217 Hersbruck
Deutschland**

et

**Carl Gross Retail GmbH
Houbirgstraße 7
91217 Hersbruck
Deutschland**

nommées „Création Gross“

PRÉAMBULE

Afin de répondre aux exigences légales de la loi sur la protection des lanceurs d’alerte (loi allemande: HinSchG), Création Gross a mis en place un système d’alerte - Improvement Programm -.

Création Gross respecte la loi et le droit et se porte garant d'un comportement intègre. Chaque collaborateur doit se conformer aux dispositions légales, à la convention d'entreprise et aux autres réglementations de Création Gross qui le concernent.

Les cadres ont un rôle de modèle particulier à jouer à cet égard. Tout collaborateur qui enfreint les règles et les lois en vigueur pendant son activité professionnelle doit s'attendre à des sanctions relevant du droit du travail, à des demandes de dommages et intérêts de la part de l'employeur, voire à une plainte pénale.

Avec la mise en place du système d’alerte, Création Gross met en place une plate-forme qui permet, en toute anonymité, de faire des propositions d'optimisation et de signaler les infractions aux dispositions légales, aux prescriptions du règlement intérieur ou à d'autres directives de Création Gross.

Afin de garantir une procédure uniforme, professionnelle et transparente dans le traitement des informations, Création Gross a mis en place le système d'alerte qui est à la disposition des employés et des personnes externes.

COMMENT FAIRE DES SIGNALEMENTS ANONYMES

Alertes par téléphone, mail ou courrier à :



Création Gross GmbH & Co. KG
Abteilung Sustainability & Innovation
Houbirgstraße 7
D-91217 Hersbruck

Phone: +49 9151 736 152

Mobile: +49 174 688 37 49

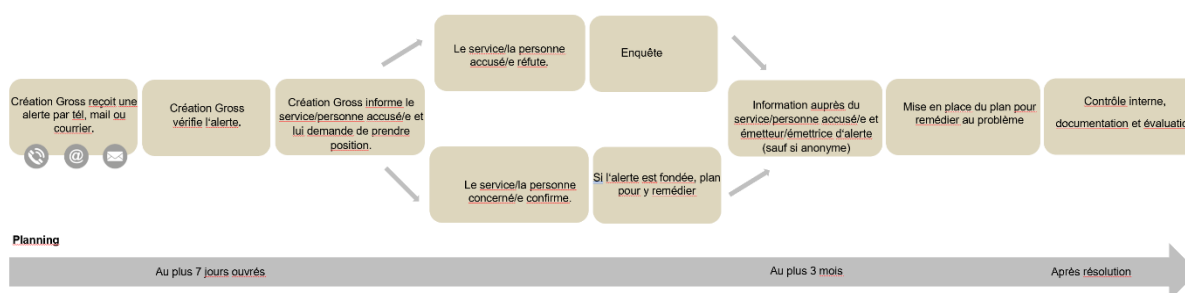
E-Mail: improvement@creationgross.com

Le signalement peut être fait de manière nominative ou anonyme. Si l'anonymat n'est pas déjà garanti par lui-même, le souhait d'anonymat devrait être formulé explicitement lors de l'émission de la remarque. Quel que soit le canal utilisé : le dépôt d'une alerte ou d'une information sera traité de manière confidentielle.

En règle générale, seules les informations nécessaires au traitement du signalement sont transmises aux personnes ou aux services concernés. En outre, le principe est qu'il n'y a pas de conséquences négatives pour le lanceur d'alerte, que l'information soit confirmée ou non.

Création Gross s'engage à traiter l'alerte dans les 7 jours ouvrables suivant sa réception.

Processus:



QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES

Pour pouvoir traiter l'alerte, l'interlocuteur au sein de l'organisation interne doit comprendre exactement ce qui s'est passé. Il est donc important que les faits soient décrits le plus précisément possible et de manière compréhensible pour des tiers.

Ces questions peuvent aider à cet égard :

- Que s'est-il passé ?
- Qui est impliqué (noms des personnes avec fonction ou position) ?
- Où cela s'est-il passé ?
- Quand cela s'est-il passé (p. ex. dates, périodes) ?
- En quoi consiste l'infraction ?

Cela ne signifie pas que vous devez répondre à toutes les questions. Mais plus les informations communiquées sont nombreuses, plus il est possible d'éclaircir le signalement de manière complète. Il convient de noter qu'en cas de signalement anonyme, il n'est plus possible de demander des précisions sur les faits, ce qui risque de compliquer ou d'empêcher le traitement du signalement.

POURQUOI CHAQUE MESSAGE EST IMPORTANT

Nous souhaitons expressément encourager le signalement de toute infraction aux dispositions légales, aux prescriptions du règlement intérieur ou à d'autres directives de Création Gross - dans l'intérêt des collaborateurs honnêtes et pour la protection de l'entreprise.

Cela vaut en particulier en cas de soupçon de violation des droits de l'homme, de corruption ou d'infraction à la concurrence loyale. En effet, dans le pire des cas, l'entreprise peut subir des dommages qui menacent son existence. Nous appelons également nos partenaires commerciaux et nos clients à signaler les infractions qui concernent les entreprises ou les collaborateurs de Création Gross et qui sont liées à nos activités commerciales.